Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260831-2026102-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 31/08/2026

Date de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage
25/08/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 22 Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 31 Août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusée ayant donné procuration : Mme COUÉ Virginie à Mme ADAM Marie-France

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026102
Objet de la délibération : Réhabilitation et extension du Pôle Enfance : avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire indique qu'un avenant a été proposé dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du Pôle Enfance :

- avenant n°3 au lot n°2 (gros œuvre) – CHANSON :
> en plus-value (14 765.46 €) : dépose isolant sous chape chauffante, dépose faux solivage, obturation en maçonnerie de l'ouverture en jonction de l'existant
> en moins-value (11 154.32 €) : suppression de la démolition d'un mur, suppression bande podotactile inox (remplacé par adhésif), nettoyage des façades, réfection des enduits

- montant initial de marché : 245 130.00 € HT
- montant de l'avenant 2 : 5 695.42 € HT
- montant du présent avenant : 3 611.14 € HT
- nouveau montant de marché : 254 436.56 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 07/09/2026